

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le douze octobre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 30

D23.083

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), POQUET Pascal, DE SOUSA Guy, MALZAC Claude et CAYREL Jean-Claude.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.083 : LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UNE ZONE D'ACTIVITES AU ROND-POINT DE MALBOUSQUET

Monsieur le Président précise que lors de la commission économie du 21/09/2023, un point a été fait sur l'état des lieux des zones d'activités économiques, les disponibilités de foncier existantes et les perspectives d'évolution au regard des besoins pressentis, ceci en prenant en compte les projets d'évolution des documents d'urbanisme en cours.

Il indique qu'à court terme si quelques lots sont disponibles sur les zones existantes, l'essentiel se situe sur la zone de la Tieule. A moyen terme une zone de type commercial pourrait se situer à l'entrée de La Canourgue et une zone de type artisanale serait envisageable sur deux parties de foncier au droit du rond-point de Malbousquet sur la commune de Saint Germain du Teil. A long terme un éventuel développement de zone ne pourra être envisagé que sur les hauteurs.

Monsieur le Président précise que concernant l'éventuelle zone du rond-point de Malbousquet, et compte tenu que la commune est en cours de révision du PLU il conviendrait de se positionner assez rapidement. Aussi la commission économie propose de réaliser une étude de faisabilité pour évaluer la

faisabilité au regard de l'ensemble des contraintes et vérifier qu'un équilibre financier d'un tel aménagement serait atteignable.

Le coût de cette étude est estimé à 4 000€ HT maximum.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer pour le lancement d'une étude de faisabilité, d'autoriser le Président à la confier à un bureau d'études suite à une consultation de gré à gré et de signer tout document s'y rapportant.

**Où l'exposé et après en avoir délibéré
Le Conseil communautaire,**

(Mme VALENTIN ne prend pas part au vote)

DECIDE de lancer une étude de faisabilité d'une zone d'activités sur la zone de part et d'autre du rond-point de Malbousquest comprenant notamment les parcelles cadastrées section ZN n°68,71 et 72 sur la commune de Saint Germain du Teil,

AUTORISE, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à confier à un bureau d'études par suite d'une consultation de gré à gré ladite étude et à signer toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 octobre 2023,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL